Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0173-DE

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

CC_2026_0173

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 19 juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 77 Procurations : 10

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , Mme ALLAIN Sonia , M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. AUZOU Didier , M. CHAPELAIN Yvon (suppléant de Mme BENECH Laurence), Mme BERNABLE Nathalie , M. BERTRAND Régis , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CANÉVET Fabien , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. COCADIN Romuald , M. COURGIBET Pascal , Mme CRAVEC Sylvie , M. DELISLE Hervé , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Jean-Louis , M. EVEN Michel , M. FROGER Jérôme , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GENÉTAY Stéphanie , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , M. GRALL Pierre (suppléant de Mme JOUAN Sandrine), M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAURENT Éric , M. LAYUS Michel , M. LE BEVER Gildas , Mme LE BOULANGER Danielle , M. LE BRIAND Gilbert , M. LE CREURER Éric , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE GOFFIC Blanche , Mme LE JANNOU Virginie , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. LÉON Frédéric , M. LIRZIN Yvon , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MARECHAL Guy , Mme MOLLE Anabelle , M. OFFRET Maurice , M. PENVEN Eddy , M. PERREAU Frédéric , M. PHILIPPE Joël , M. LE FOLL Pascal (suppléant de M. RANNOU Laurent), Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROBERT Éric , M. ROGARD Didier , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. TANGUY Jean-Pierre , M. THEBAULT Christophe

Procurations :
Mme BERTINOTTI Dominique à M. HUONNIC Pierre, M. CORDESSE Alain à Mme GENÉTAY Stéphanie, Mme FERRIER Florence à M. EVEN Jean-Louis, Mme FOURNIS-BEYOU Aurore à M. JEFFROY Christian, Mme HARDY Anne à M. MARECHAL Guy, Mme KERLEN Frédérique à M. SEUREAU Cédric, M. LE BUHAN Erwan à Mme CLOAREC Anne-Laure, Mme NICOLAS Sonya à M. ROBERT Éric, Mme PONTAILLER Catherine à M. CAMBIER Bernard, M. TOURNIER Vincent à Mme HUE Carine

Etaient absents excusés :
Mme BONNIEC Carole, Mme LE CALVEZ Joyselle, Mme MACÉ Annie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement - Budget Réseaux de Chaleur

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0173-DE

Exposé des motifs

Le Budget Supplémentaire (BS) 2026 de Lannion-Trégor Communauté propose la mise à jour de 2 autorisations de programme (AP) et la clôture de 1 AP figurant au budget : « Réseaux de Chaleur », comme indiqué dans l'annexe jointe.

VU **Pour le programme en AP « Chaufferie Tréguier-Minihy Tréguier »**
la délibération n°CC_2018_0131 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 25 septembre 2018 portant création de l'autorisation de programme ;

Pour le programme en AP « Chaufferie Monge IUT CROUS »
la délibération n°CC_2018_0132 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 25 septembre 2018 portant création de l'autorisation de programme ;

Pour le programme en AP « Chaufferie Trestel »
la délibération n°CC_2020_0014 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 04 février 2020 portant création de l'autorisation de programme ;

Pour le programme en AP « Chaufferie Erhel»
la délibération n°CC_2023_0216 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 07 novembre 2023 portant création de l'autorisation de programme ;

Pour le programme en AP « Chaufferie Pleubian »
la délibération n°CC_2024_0140 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 25 juin 2024 portant création de l'autorisation de programme ;

VU L'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Il est proposé de modifier la ventilation des Crédits de Paiement (CP) 2026 et/ou suivants par report des crédits 2025 non-consommés des Autorisations de Programmes (AP) suivantes :
- Chaufferie Bois Tréguier-Minihy Tréguier
- Chaufferie Bois Pleubian

Aucune modification pour les AP suivantes toujours en cours :
- Chaufferie Bois Monge IUT CROUS
- Chaufferie Bois Erhel

Il est proposé la clôture de l'AP suivante :
- Chaufferie Bois Trestel

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0173-DE

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ (Par 87 pour)

DECIDE DE :

APPROUVER Les modifications des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement conformément à l'annexe jointe.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

PRÉCISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026 au budget Réseaux de Chaleur.

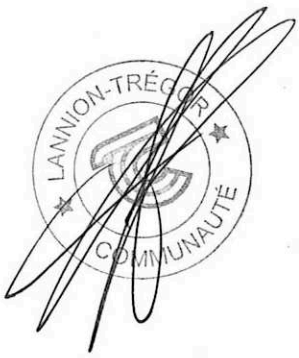
Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 07 JUIL. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 07 JUIL. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT





Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0173-DE

RAPPORT DE PRESENTATION BUDGETAIRE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS - « AP/CP »

AP/CP - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

BUDGET ANNEXE

« RESEAUX DE CHALEUR »

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0173-DE

Table des matières

Table des matières 2
1 Introduction 3
2 Au budget annexe « Réseaux de chaleur » 4
2.1 Autorisations de programme en cours dont le montant global reste inchangé au BS 2026 4
2.1.1 Chaufferies à bois 4
2.2 Synthèse budget annexe « Réseaux de chaleur » - Etat des APCP du budget avant et après BS 2026 5

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0173-DE

1 Introduction

Les autorisations de programmes et de crédits de paiements en cours au 30 juin 2026 sont au nombre de 33, répartis sur 5 des 11 budgets LTC.

Les 5 budgets concernés par ces AP/CP sont :

- Le budget « principal LTC » : 22 programmes sous AP dont le plus long court jusqu'en 2031 en investissement, et 1 programme sous AE courant jusqu'en 2028 en fonctionnement
- Le budget « Immobilier » : 2 programmes courant jusqu'en 2027
- Le budget « Réseaux de chaleur » : 5 programmes dont le plus long court jusqu'en 2027
- Le budget « Assainissement collectif » : 3 programmes courant jusqu'en 2030
- Le Budget « Eau Potable » : un programme courant jusqu'en 2030

L'étape budgétaire « Budget Supplémentaire » de l'exercice en cours, dans le cadre des 11 actuels budgets de Lannion-Trégor Communauté, correspond (outre l'éventuelle révision des montants inscrits précédemment au BP) à l'établissement du Compte Financier Unique de l'exercice précédent, à la constatation des résultats de l'exercice précédent, et à la détermination des éléments à reporter sur l'exercice en cours.

En matière d'AP/CP, le BS de l'exercice en cours correspond au report des éventuels crédits non-consommés du CP de l'exercice précédent (2025) vers un CP ultérieur (soit : le CP courant 2026 ou 2027 et suivants), et, comme pour les 2 autres étapes budgétaires susceptibles d'impacter les AP/CP (nommément le BP et la DM technique), aux éventuelles modifications de montant des CP et/ou des montants globaux des AP.

Au BS 2026, les modifications de montants d'AP se montent au global, tous budgets confondus, à +2,53 M€ réparties sur les budgets concernés de la façon suivante :

- Au budget « Principal LTC » : -333,51 K€
- Au budget « Assainissement collectif » : +2,86 M€

Au BS 2026, l'impact des modifications des AP/CP sur l'exercice 2026 est globalement de + 311,3 M€ :

- Au budget « Principal LTC » : + 1,885 M€
- Au budget « Assainissement collectif » : - 49 K€
- Au budget « Réseaux de chaleur » : -257,4 K€
- Au budget « Eau potable » : -1,27 M€
- Au budget « Immobilier industriel locatif » : aucun impact

Depuis l'adoption de la norme M57, les APCP –tous budgets confondus- sont suivies au niveau « chapitre de dépense d'investissement », et non plus au niveau « global dépenses tous chapitres d'investissement confondus », même pour la programmation des CP ultérieurs.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0173-DE

2 Au budget annexe « Réseaux de chaleur »

2.1 Autorisations de programme en cours dont le montant global reste inchangé au BS 2026

2.1.1 Chaufferies à bois

Globalement, les crédits non-consommés des 5 AP actives du CP 2025 sont de 1,43 M€. Ils sont intégralement reportés aux CP 2027 et suivants. En outre, 257,4 K€ du CP 2026 sont également transférés aux CP 2027 et suivants :

Evolution du montant total de l'AP (à chaque début d'exercice)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CHAUFFERIES BOIS	4 803 000,00 €	4 803 000,00 €	6 018 466,54 €	7 358 795,00 €	7 467 543,55 €	7 751 533,16 €	10 815 884,39 €	14 166 839,26 €	14 166 839,26 €

SITUATION DE L'AP AVANT VOTE DU BS 2026

Programme en AP	Chapitre	Réalisation jusqu'à 2024 compris	Budgété total 2025	Réalisé 2025	Crédits du CP 2025 non-consommés reportables à un CP ultérieur	CP 2025 programmé au BP 2026	Réalisation 2025 (engagé non soldé, liquidé, mandaté) en cours au 20/05/2026 11:23	Solde budgétaire 2026 en cours au 20/05/2026 11:23	Programmé 2027 et au delà au BP 2026	Total de l'AP au BP 2026
CHAUDIERE BOIS MONGE IUT CROUS	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	1 957 055,04 €	1 545,96 €	1 114,13 €	431,85 €	66 990,48 €		66 990,48 €		2 025 591,50 €
CHAUDIERE BOIS MONGE IUT CROUS		1 957 055,04 €	1 545,96 €	1 114,13 €	431,85 €	66 990,48 €		66 990,48 €		2 025 591,50 €
CHAUDIERE BOIS TREGUIER MINIHY-TREGUIER	20-IMMOB. INCORPORELLES (SAUF 204)	15 000,00 €								15 000,00 €
	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	4 702 596,79 €	83 649,24 €	3 530,96 €	80 118,28 €	70 000,00 €	1 157,76 €	68 842,24 €		4 856 246,03 €
CHAUDIERE BOIS TREGUIER MINIHY-TREGUIER		4 717 596,79 €	83 649,24 €	3 530,96 €	80 118,28 €	70 000,00 €	1 157,76 €	68 842,24 €		4 871 246,03 €
CHAUDIERE BOIS TRESTEL	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	1 421 339,36 €	32 764,07 €	32 764,07 €	0,00 €	11 311,30 €	0,00 €	11 311,30 €		1 465 414,73 €
CHAUDIERE BOIS TRESTEL		1 421 339,36 €	32 764,07 €	32 764,07 €	0,00 €	11 311,30 €	0,00 €	11 311,30 €		1 465 414,73 €
CHAUFFERIE BOIS ERHEL1	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	125 041,14 €	2 200 000,00 €	848 117,46 €	1 351 882,54 €	2 500 000,00 €	1 380 714,07 €	1 119 285,93 €	104 545,86 €	4 929 587,00 €
CHAUFFERIE BOIS ERHEL1		125 041,14 €	2 200 000,00 €	848 117,46 €	1 351 882,54 €	2 500 000,00 €	1 380 714,07 €	1 119 285,93 €	104 545,86 €	4 929 587,00 €
CHAUFFERIE BOIS PLEUDIAN	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)					437 500,00 €		437 500,00 €	437 500,00 €	875 000,00 €
CHAUFFERIE BOIS PLEUDIAN						437 500,00 €		437 500,00 €	437 500,00 €	875 000,00 €
CHAUFFERIES BOIS		8 221 032,33 €	2 317 959,29 €	885 526,62 €	1 432 132,67 €	3 085 801,78 €	1 381 871,83 €	1 703 929,95 €	542 045,86 €	14 166 839,26 €

SITUATION DE L'AP APRES VOTE DU BS 2026

Programme en AP	Chapitre	Réalisation jusqu'à 2024 compris	Realisé 2025	Budgété 2026 au BP 2026	Modifications du CP 2026 au BS 2026	Nouveau budgété 2026 après BS 2026	Réalisation 2026 (engagé non soldé, liquidé, mandaté) en cours au 20/05/2026 11:23	Nouveau solde budgétaire après BS2026 en cours au 20/05/2026 11:23	Programmé 2027 et au delà au BS 2026	Total de l'AP au BS 2027
CHAUDIERE BOIS MONGE IUT CROUS	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	1 957 055,04 €	1 114,13 €	66 990,48 €		66 990,48 €		66 990,48 €	431,85 €	2 025 591,50 €
CHAUDIERE BOIS MONGE IUT CROUS		1 957 055,04 €	1 114,13 €	66 990,48 €		66 990,48 €		66 990,48 €	431,85 €	2 025 591,50 €
CHAUDIERE BOIS TREGUIER MINIHY-TREGUIER	20-IMMOB. INCORPORELLES (SAUF 204)	15 000,00 €								15 000,00 €
	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	4 702 596,79 €	3 530,96 €	70 000,00 €	+80 118,28 €	150 118,28 €	1 157,76 €	148 960,52 €		4 856 246,03 €
CHAUDIERE BOIS TREGUIER MINIHY-TREGUIER		4 717 596,79 €	3 530,96 €	70 000,00 €	+80 118,28 €	150 118,28 €	1 157,76 €	148 960,52 €		4 871 246,03 €
CHAUDIERE BOIS TRESTEL	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	1 421 339,36 €	32 761,07 €	11 311,30 €		11 311,30 €	0,00 €	11 311,30 €		1 465 414,73 €
CHAUDIERE BOIS TRESTEL		1 421 339,36 €	32 764,07 €	11 311,30 €		11 311,30 €	0,00 €	11 311,30 €		1 465 414,73 €
CHAUFFERIE BOIS ERHEL1	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	125 041,14 €	848 117,46 €	2 500 000,00 €		2 500 000,00 €	1 380 714,07 €	1 119 285,93 €	1 456 428,40 €	4 929 587,00 €
CHAUFFERIE BOIS ERHEL1		125 041,14 €	848 117,46 €	2 500 000,00 €		2 500 000,00 €	1 380 714,07 €	1 119 285,93 €	1 456 428,40 €	4 929 587,00 €
CHAUFFERIE BOIS PLEURIAN	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)			437 500,00 €	-337 500,00 €	100 000,00 €		100 000,00 €	775 000,00 €	875 000,00 €
CHAUFFERIE BOIS PLEURIAN				437 500,00 €	-337 500,00 €	100 000,00 €		100 000,00 €	775 000,00 €	875 000,00 €
CHAUFFERIES BOIS		8 221 032,33 €	885 526,62 €	3 085 801,78 €	-257 301,72 €	2 828 420,06 €	1 381 871,83 €	1 446 548,23 €	2 231 860,25 €	14 166 839,26 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0173-DE

DIFFERENTIEL AU BS 2026						
Programme en AP	Chapitre	Réalisation jusqu'à 2024 compris	CP 2025 Substitution du budgété par le réalisé	CP 2026 entre budgété au BP 2026 et modifié au BS 2026	Programmé 2027 et au delà entre le BP 2026 et le BS 2026	Total de l'AP entre le BP 2026 et le BS 2026
CHAUDIERE BOIS MONGE IUT CROUS	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	0,00 €	-431,85 €		+431,85 €	0,00 €
CHAUDIERE BOIS MONGE IUT CROUS		0,00 €	-431,85 €		+431,85 €	0,00 €
CHAUDIERE BOIS TREGUIER MINIHY-TREGUIER	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	0,00 €	-80 118,28 €	+80 118,28 €		0,00 €
CHAUDIERE BOIS TREGUIER MINIHY-TREGUIER		0,00 €	-80 118,28 €	+80 118,28 €		0,00 €
CHAUFFERIE BOIS ERHEL1	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	0,00 €	-1 351 882,54 €		+1 351 882,54 €	0,00 €
CHAUFFERIE BOIS ERHEL1		0,00 €	-1 351 882,54 €		+1 351 882,54 €	0,00 €
CHAUFFERIE BOIS PLEUBIAN	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	0,00 €		-337 500,00 €	+337 500,00 €	0,00 €
CHAUFFERIE BOIS PLEUBIAN		0,00 €		-337 500,00 €	+337 500,00 €	0,00 €
CHAUFFERIES BOIS		0,00 €	-1 432 432,67 €	-257 381,72 €	+1 689 814,39 €	0,00 €

2.2 Synthèse budget annexe « Réseaux de chaleur » - Etat des APCP du budget avant et après BS 2026

BUDGET	AUTORISATIONS DE PROG. REGROUPEES		1er CP de l'AP	Dernier CP de l'AP	Durée de l'AP en années	Réalisation jusqu'à 2024 compris	CP 2025	CP 2026	Programmé 2027 et au delà	Total de l'AP
13-RESEAUX DE CHALEUR	CHAUFFERIES BOIS	Situation avant BS 2026	2018	2027	10	8 221 032,33 €	2 317 959,29 €	3 085 801,78 €	542 045,86 €	14 166 839,25 €
		Situation après BS 2026	2018	2027	10	8 221 032,33 €	885 526,62 €	2 828 420,06 €	2 231 860,25 €	14 166 839,25 €
		Différentiel au BS 2026			0	0,00 €	-1 432 432,67 €	-257 381,72 €	+1 689 814,39 €	0,00 €
		Situation avant BS 2025	**2018**	**2027**	**10**	**8 221 032,33 €**	**2 317 959,29 €**	**3 085 801,78 €**	**542 045,86 €**	**14 166 839,25 €**
13-RESEAUX DE CHALEUR		**Situation après BS 2026**	**2018**	**2027**	**10**	**8 221 032,33 €**	**885 526,62 €**	**2 828 420,06 €**	**2 231 860,25 €**	**14 166 839,25 €**
		Différentiel au BS 2026			**0**	**0,00 €**	**-1 432 432,67 €**	**-257 381,72 €**	**+1 689 814,39 €**	**0,00 €**